

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: **ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)**

· Code du produit: 0202

· Numéro d'enregistrement: Voir Chapitre 3

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Solvant de nettoyage, dégraissage
Combustible
Détergents de surface

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70
Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75
Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04
Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
51062 REIMS CEDEX
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com

· Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

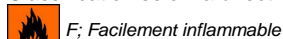


Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



R11: Facilement inflammable.

· Indications complémentaires:

Limite de concentration spécifique: Ethanol ≥50% --> Eye Irrit.2

· Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement

· Mentions de danger

Danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 1)

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P337+P313 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 P370+P378 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P403+P235 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 P501

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
 PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	alcool éthylique F R11 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	84,9042%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	METHYLETHYLKETONE Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 3%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 3%

Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.
 Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.
 néant

SVHC

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Non applicable

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales:

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
 LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste
 Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
 Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.
 Peau: Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.
 Ingestion: L'ingestion peut avoir les effets suivants:
 - Dépression du système nerveux central
 - Nausées, vomissements
 - Symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 2)

Inhalation: L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent créer un embrasement instantané. Pas d'UVCE (explosion de vapeurs en milieu non-confiné)

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

· **Conseils aux pompiers**

- Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Laisser évaporer.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Utiliser du matériel antidéflagrant

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

· **Référence à d'autres sections**

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Mise à la terre des équipements

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 3)

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

Alcool éthylique:

Matières compatibles: acier inoxydable, titane, bronze, fonte, carbone, polypropylène, néoprène, nylon, céramique, verre.

Matières incompatibles: caoutchouc naturel, PVC, méthyl-méthacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour**

l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

64-17-5 alcool éthylique

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
PEL (U.S.A.)	1900 mg/m ³ , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	1900 mg/m ³ , 1000 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1880 mg/m ³ , 1000 ppm
AGW (Allemagne)	960 mg/m ³ , 500 ppm 2(II);DFG, Y

78-93-3 METHYLETHYLCEtone

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	590 mg/m ³ , 200 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 885 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 885 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm BEI
AGW (Allemagne)	600 mg/m ³ , 200 ppm 1(I);DFG, EU, H, Y

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	980 mg/m ³ , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 492 mg/m ³ , 200 ppm BEI
AGW (Allemagne)	500 mg/m ³ , 200 ppm 2(II);DFG, Y

· DNEL

64-17-5 alcool éthylique

DNEL (-)	Inhalation (short term, local) : 19.. mg/m ³ (1000ppm) Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m ³ (500ppm) Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day
----------	--

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 4)

78-93-3 METHYLETHYLKETONE

DNEL (-)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 1161 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 600 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 412 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 106 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 31 mg/kg

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

DNEL (CONSOMMATEURS)

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 319mg/kg

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 89mg/m3

Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 26mg/kg

(TRAVAILLEURS)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 888mg/kg

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 500mg/m3

· PNEC

64-17-5 alcool éthylique

PNEC (-)

Eau douce: 096 mg/l
Eau de mer: 0.79 mg/l
Sédiment d'eau douce: 3.6 mg/kgdw
Sédiment marin: 2.9 mg/kgdw
sol: 0.63 mg/kgdw
oral: 0.72 g/kg d'aliment

78-93-3 METHYLETHYLKETONE

PNEC (-)

Eau douce: 55.8 mg/l
Eau de mer: 55.8 mg/l
Sédiment d'eau douce: 284.74 mg/kg
Sédiment marin: 287.7 mg/kg
Sol: 22.5 mg/kg

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

PNEC (-)

Eau douce: 140.9 mg/l
Eau de mer: 140.9 mg/l
Sédiment d'eau douce: 552 mg/kg
Sédiment marin: 552 mg/kg
Sol: 28 mg/kg

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

78-93-3 METHYLETHYLKETONE

BEI (U.S.A.)

2 mg/L
Medium: urine
Time: end of shift
Parameter: MEK

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15


Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 5)


BGW (Allemagne)	5 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: 2-Butanon
67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE	
BEI (U.S.A.)	40 mg/L Medium: urine Time: end of shift at end of workweek Parameter: Acetone (background, nonspecific)
BGW (Allemagne)	50 mg/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton
	50mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition** Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2
- Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374
Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
Changer régulièrement les gants.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre alcool

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

78 °C

· Point d'éclair:

≤ 23 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammation:	425 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif, toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	3,5 Vol %
Supérieure:	15,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
· Densité à 20 °C:	0,83 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	-0,35 log POW (ethanol) Voir chapitre 12
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	Le produit est considéré comme COV selon cette directive.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Possibilité de réactions dangereuses** *Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.
Réactions aux peroxydes.
Réactions aux composés halogénés.*
- **Conditions à éviter** *Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.*
- **Matières incompatibles:** *Les agents oxydants
Peroxydes (H₂O₂, Na₂O₂, K₂O)
Acides oxydants et sels (HNO₃, MnO₄K...)
Acides et sels (H₂SO₄, HClO₄)
Organométalliques
Hydrogène
Phosphore , arsenic , antimoine
Oxydes métalliques (CrO₃, HgO)
Nitrate d'argent
Nitrate de mercure
Perchlorate de magnésium*
- **Produits de décomposition dangereux:** *La combustion génère des oxydes de carbone*

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-17-5 alcool éthylique

Oral LD50 6200 - 15000 mg/kg (rat) (OECD401 equivalent)
Inhalatoire LC50 >50 mg/m³ (rat) (OECD403 equivalent)

78-93-3 METHYLETHYLKETONE

Oral LD50 >2000mg/kg mg/kg (rat) (BPL: non)
(Valeur de la littérature)
Dermique LD50 >2000mg/kg mg/kg (rbt) (BPL: non)
(Valeur de la littérature)

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Oral LD50 4570 (>2000) mg/kg (rat) (BPL: non)
(Valeur de la littérature)
Dermique LD50 13400 (>2000) mg/kg (rab) (BPL: non)
(Valeur de la littérature)
Inhalatoire LC50 30 mg/m³ (rat)

- Par voie orale: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Par voie cutanée: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Par inhalation: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*

· Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée / irritation cutanée: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: **ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)**

(suite de la page 7)

- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Les études menées selon l'OCDE405, montrent une irritation modérée des yeux.
Le niveau de réponse n'est pas suffisant pour déclencher une classification selon la Directive 67/548, mais suffisant pour exiger une classification selon le Règlement 1272/2008.
Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation:**
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas d'effet sensibilisant connu.
- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses
- Toxicocinétique, métabolisme et distribution Chez l'homme, l'ethanol est rapidement absorbé par voie oral ou par inhalation, distribué dans tous les tissus et les organes et rapidement métabolisé et excrété.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**
- après une exposition répétée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- après une exposition unique: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Toxicité par aspiration:** Pas d'effet.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Cancérogénicité: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxique pour la reproduction: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
La concentration sanguine d'Ethanol résultant de l'exposition par toute autre voie qu'une consommation orale délibérée et répétée à peu de chance d'atteindre des niveaux associés à des effets sur le développement et la reproduction.
La consommation excessive de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut être à l'origine du Syndrome d'Alcoolisation Foetale chez l'enfant, pouvant induire une réduction du poids de naissance, malformations et déficience intellectuelle. Il n'existe aucune preuve que de tels effets pourraient être causés par des expositions autres que l'ingestion directe de boissons alcoolisées.
Selon ces données; il peut être conclu d'une impossibilité d'atteindre les doses d'ethanol provoquant des effets néfastes pour la reproduction autrement que par une consommation répétée d'une grande quantité de boissons alcoolisées associée à un problème d'alcoolisme.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

64-17-5 alcool éthylique

CE50 (écologique)	275mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (<i>Chlorella vulgaris</i>) EC10: 11.5 mg/l <i>Selenastrum capricornutum</i> : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l <i>Chlamydomonas eugametos</i> : EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l
	Aquatic algae saltwater: <i>Skeletonema costatum</i> , NOEC (5 days): 3.24 g/l. 12.34g/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (<i>Daphnia magma</i>) <i>Daphnia magma</i> ; NOEC (reproduction, 21 days): >10 mg/l <i>Cériodaphnia dubia</i> : EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l <i>Palaemonetes pugio</i> NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l
	Invertebrates saltwater: <i>Artemia salina</i> : EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l) <i>Artemia salina nauplii</i> : EC50, 48h: 857 mg/l
LC50 (écologique)	13 g/l, 96h mg/l (POISSONS) (<i>Salmo gairdneri</i>) <i>Pimephales promelas</i> : 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

78-93-3 METHYLETHYLCEtone

CE50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 7jour mg/l (ALGUES) (BPL: non) <i>Desmodesmus subspicatus</i>
	>100mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (BPL: non) <i>Daphnia magma</i>
LC50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 48h mg/l (POISSONS) (BPL: non) <i>Leuciscus idus</i>

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

CE50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (BPL: non) <i>Scenedesmus subspicatus</i> (valeur de la littérature)
	>100mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (BPL: non) <i>Daphnia magma</i> (valeur de la littérature)
LC50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 48h mg/l (POISSONS) (BPL: non) <i>Leuciscus melanotus</i> (Valeur de la littérature)

· Persistance et dégradabilité

Le produit devrait se dégrader rapidement dans les stations de traitement des eaux usées.

64-17-5 alcool éthylique

Biodegradabilité (-)	
	Facilement biodégradable

78-93-3 METHYLETHYLCEtone

Biodegradabilité	98 % (-)
	Facilement biodégradable

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 8)

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

 Biodegradabilité 53% % (-) (5 jours)
 Facilement biodégradable

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- Potentiel de bioaccumulation Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol
Selon le coefficient de partage, le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

64-17-5 alcool éthylique

Log Pow | -0,35 (-)

78-93-3 METHYLETHYLCEONE

Log Pow | 0,3 (-)

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Log Pow | 0,05 (-)

- Mobilité dans le sol Si le produit est rejeté dans l'environnement, il se répartit dans l'air et l'eau.
Le produit est très peu absorbé par les sols ou les sédiments.
- Autres indications écologiques:**
 - Valeur DCO: Information non disponible
 - Valeur DBO5: Information non disponible
 - Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 - vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

 Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
 Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
 Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.
 Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
 Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
 Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.
 Ne pas incinérer un emballage fermé.

14 Informations relatives au transport

No ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN1993

Nom d'expédition des Nations unies

- ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ÉTHYLMÉTHYLÉTONE (MÉTHYLÉTHYLÉTONE))

- IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE))

- IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL, ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE))

Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 9)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ÉTHYLMÉTHYLÉTONE (MÉTHYLÉTHYLÉTONE)), 3, II

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE.

Non concerné

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

· * Données modifiées par rapport à la version
précédente

(suite de la page 10)

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 15

Révision: 22.07.2013

Nom du produit: ALCOOL A BRULER (MENAGER TRADITIONNEL à usages domestiques)

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR